

<b>Membres en exercice : 11</b>	<i>Le treize mars deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Sabarat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Laurent MILHORAT</i>
<b>Présents : 5</b>	<i>Il s'agit d'une séance re-convoquée suite à l'absence de quorum à la séance du 4 mars 2024 conformément à l'article L 2121-17 du CGCT.</i>
<b>Absents : 6</b>	<b>Le Conseil Municipal délibère valablement sans condition de quorum.</b>
<b>Représentés : 0</b>	<b>Présents :</b> Laurent MILHORAT, Didier REY, Carole LACANAL,
<b>Votants : 5</b>	Agnes LEAL RAMIREZ, Stéphanie BRIERE
<b>Pour : 5</b>	<b>Représentés :</b>
<b>Contre : 0</b>	<b>Absents :</b> Patricia BARRE, Arnaud BUSCAIL, William
<b>Abstentions : 0</b>	ESQUIROL, Gwenaelle LAPEYRE, Magnolia PONS, Jean-François THEUILLON
	<b>Secrétaire de séance :</b> Carole LACANAL
	<b>Date de la convocation :</b> 06 mars 2024

**Objet : Participation de la commune au Fonds Unique Habitat 2024**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Fonds Unique Habitat regroupe plusieurs dispositifs d'aide aux personnes ayant des difficultés de logement :

- Le fonds de solidarité pour le logement intervient notamment pour les impayés de loyer ;
- Le fonds social énergie intervient pour les dettes d'énergie ;
- Le fonds d'aide aux accédants en difficulté a pour mission d'aider les accédants à la propriété.

et donne lecture du courrier du 9 Février 2024 relatif à la participation des Communes au Fonds Unique Habitat.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'allouer une somme de 673 euros au Fonds Unique Habitat pour l'année 2024 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,

Le maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte le 27 MARS 2024  
après dépôt en Sous-préfecture le 27 MARS 2024  
après publication ou notification le 27 MARS 2024

A Sabarat, le 13 mars 2024

Le Maire,  
Laurent MILHORAT



Date de transmission de l'acte: 27/03/2024

Date de réception de l'AR: 27/03/2024

009-210902532-2024\_10-DE

A G E D I